

COMMUNIQUE DE PRESSE

DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects informe ses clients et usagers que, compte tenu des circonstances sanitaires actuelles et des menaces de propagation du Coronavirus (Covid-19), et à compter du 16 mars 2020, l'accès aux bureaux douaniers sera limité et ne sera autorisé qu'aux seuls cas nécessitant impérativement la présence physique dans les locaux de l'ADII et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Il est rappelé à ce propos que de nombreuses prestations peuvent être effectuées directement en ligne (formalités de dédouanement des marchandises, échanges avec les inspecteurs traitant les déclarations, demande de certificat d'origine, paiement des créances douanières,...)

De même, les demandes d'information ou réclamations, peuvent être adressées directement à l'administration en ligne via le formulaire électronique, accessible à travers le lien www.douane.gov.ma/requetes ou par téléphone au numéro éco 0801 00 70 00 ou la hotline 05 37 56 57 57.

Afin de contribuer à freiner la propagation du virus, les clients et usagers sont vivement invités à recourir aux services précités et à limiter autant que possible leurs déplacements aux bureaux de douane.